



AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1009-01 RIP

Le 12 mai 2026, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le **Règlement numéro 1009-01 RIP modifiant le règlement 1009-00 RIP concernant l'utilisation de l'eau potable, afin de modifier la journée autorisée pour l'arrosage de la végétation.**

Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, Ville de Saint-Philippe, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Saint-Philippe, le 15 mai 2026

La greffière de la Ville,

Stéphanie Dulude

Me Stéphanie Dulude, avocate